

Aux fidèles, de leur côté, il faut apprendre ces faits certains pour qu'ils réclament la présence du prêtre même au cas de mort apparente. Et enfin, le prêtre, excepté quand il constate la putréfaction subite, peut toujours administrer les derniers sacrements, du moins aux victimes d'accidents imprévus.

Le langage de la prudence et de la foi, que venait de faire entendre le Dr Desroches, lui valut de légitimes applaudissements. L'Extrême-Onction étant le sacrement qui sauve avec le plus de certitude en pareil cas, le Rév. Père Galtier insiste pour que, à l'occasion d'une mort subite surtout, on l'administre de préférence à l'absolution.

La Section accepta la remarque avec la même ferveur qui lui avait fait accepter une proposition de Mgr Touchet. Celui-ci avait dit : « Si je rencontrais Le Hire ou Xaintrailles, les servants de Jeanne, je me prosternerais devant eux ; puisque nous entendons la voix du Dr Boissarie, le serviteur de Marie et du Saint Sacrement, je propose que le Congrès lui adresse un télégramme de cordiale sympathie ». On imagine comment fut accueilli le projet.

Enfin, ce Congrès verrait avec plaisir Rome inscrire dans sa liturgie la fête de Notre-Dame du Très Saint-Sacrement et autoriser les évêques à ériger des paroisses sous ce vocable.

L'abbé EMILE CHARTIER.

2^e SÉANCE : à l'Université Laval. — jeudi, 8 septembre (10 heures du matin à midi). — Cette séance devait être exclusivement consacrée à des travaux d'histoire ayant rapport au culte de la Sainte Eucharistie. Président : Mgr Rumeau, évêque d'Angers ; secrétaire : M. le supérieur Lecoq, de Saint-Sulpice, vice-président du Comité des Travaux ; rapporteurs : M. le recteur Gosselin, de l'Université Laval de Québec, Mgr Emard, évêque de Valleyfield, M. le chanoine Munoz Reyna, de Malaga, Espagne, Mgr Gagnon, de Québec, M. l'abbé Prud'homme, de Saint-Boniface, Mgr Lapointe, vicaire général de Chicoutimi, Mgr Laurenti, de Rome. Voici le rapport officiel.

La deuxième des séances spéciales, la séance historique, s'est tenue à l'Université Laval, sous la présidence de Mgr Rumeau, évêque d'Angers ; M. l'abbé Lecoq, supérieur de Saint-Sulpice, agissait comme secrétaire. On remarquait, dans l'assistance et sur l'estrade, Nos Seigneurs Roy, Carroll, Montès de Oca, Legal, Emard, etc.

Après la prière, Mgr le président s'excuse de ne pouvoir faire un discours (attendu qu'il y a neuf rapports à entendre) et d'occuper